

Prévention Santé-Sécurité au travail – Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Quels que soient la taille de la structure et ses secteurs d'activité, l'employeur doit transcrire dans un Document Unique, les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé. Il s'agit d'une obligation légale de tout employeur. En l'absence de ce document, si un accident du travail ou une maladie professionnelle survient, sa responsabilité peut être engagée. La faute inexcusable de l'employeur peut être retenue. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et faire l'objet d'une mise à jour régulière. L'évaluation ne peut pas se faire de manière générique, elle doit prendre en compte chaque secteur d'activité, chaque lieu de travail (unité de travail) et les profils des équipes.



Objectifs et compétences visées

- S'approprier les principes généraux de la prévention en matière de santé et sécurité au travail
- Connaître les principes méthodologiques d'évaluation des risques a priori en vue de leur transcription dans le Document Unique (identification des dangers, analyse des risques, etc...)
- Être en mesure d'animer une démarche de prévention des risques et de la faire vivre
- Identifier les principaux risques et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Publics

Directeurs et équipes d'encadrement,
Référénts Prévention Sécurité, Responsable
RH, Représentants du personnel

Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas
de pré-requis

Durée

2 jours, soit 14 heures – En présentiel

Nombre de participants

7 à 12 personnes

Dates

Nous consulter

Formation pouvant être organisée en
Région, en inter ou en intra dans votre
structure

Prix de la formation

En inter : 600 € par personne
En intra : tarif de groupe, nous consulter



Programme détaillé

Connaître la réglementation en vigueur et s'approprier les grands principes d'une démarche de prévention des risques

Savoir piloter, lancer et suivre la démarche de prévention des risques dans son établis- sement en définissant le rôle de chacun

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, comment et pourquoi ?

Identifier les dangers et analyser les risques

- Identification des secteurs, activités, sites, équipes
- Identification des risques a priori
- Hiérarchisation des risques (gravité, fréquence, probabilité, nombre de salariés concernés...)



Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Remise d'outils pour élaborer le Document Unique

Validation et évaluation tout au long de la formation : quiz, synthèse orale et reformulation, mises en situation, plan d'action personnalisé... Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant.

*Formation également dispensée sous forme
d'accompagnement individuel*

Santé et sécurité au travail



Construire le plan d'actions

- Classer les risques
- Formuler des propositions d'actions de prévention

Pilotage de la démarche de prévention des risques

- État des lieux des démarches à entreprendre pour être à jour
- Formalisation, communication, suivi et actualisation du document unique
- Faire vivre la démarche de prévention des risques au quotidien

Idée parcours

Modules complémentaires :

142 Connaître et prévenir les risques psychosociaux dans un contexte associatif

92 Équipe de direction : organiser et animer un collectif associatif

